COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GEN ID 1 074 247400690-20230710-230710CCMOB77-DE Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres : en exercice: 49 présents: 32 procurations: 10 votants: 42

PRESENTS: S BEN OTHMANE, M GENOUD, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, C VINCENT, L VESIN, L DUPAIN, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, D CHAPPOT, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, JP SERVANT, B FOL, A MAGNIN, A AYEB, M-N BOURQUIN, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F BENOIT,

REPRESENTES: A RIESEN par C VINCENT (procuration), G ZORITCHAK par S BEN OTHMANE (procuration), Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), M MERMIN par PJ CRASTES (procuration), I ROSSAT-MIGNOD par P DURET (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), H ANSELME par A MAGNIN (procuration), C DURAND par A AYEB (procuration), J LAVOREL par F BENOIT (procuration), F GUILLET par A CUZIN (procuration),

Date de convocation : 03 juillet 2023

ABSENTS: J-L PECORINI, V LECAUCHOIS, D JUTEAU, J CHEVALIER, S DUBEAU, L CHEVALIER, L JACQUET,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230710_cc_mob77

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHE DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VIARHONA ET 2 AXES CYCLABLES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS - LOT N°01 MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES REGLEMENTAIRES VIARHONA (MARCHE N°201830) -APPROBATION DE L'AVENANT N°04

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Dans le cadre de son projet de territoire et de son Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale. la Communauté de Communes du Genevois a identifié trois axes cyclables, dit structurants pour son territoire, à aménager et dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Parmi ces axes, la Viarhôna, dite SudLéman, a été identifiée : il s'agit d'un axe européen qui reliera le lac Léman et ses environs à la mer Méditerranée. Celle-ci représente un linéaire de 16 km environ sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois. Elle traversera les communes d'Archamps, Saint-Julien-en-Genevois. Viry, Chênex et Valleiry. Ce tronçon s'inscrit dans la continuité de la ViaRhôna qui sera aménagée sur le territoire d'Annemasse Agglomération et sur les communes suisses de Veyrier, Troinex et Bardonnex limitrophes du territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

Pour ce faire, la Collectivité a fait le choix d'être accompagnée par une équipe de maîtrise d'œuvre, NALDEO SAS/JNC, pour l'aider dans la réalisation de ce projet.

La Collectivité a demandé au maître d'œuvre d'étudier la possibilité de modifier le tracé envisagé au niveau de la zone d'activité économique de Viry. L'itinéraire originel passe au nord de la voie ferrée, contourne la zone économique et se dirige vers Soral en longeant la RD 118. Le tracé nouvellement étudié passe au sud de la voie ferrée ainsi que de l'autoroute puis longera la RD 118

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID: 074-247400690-20230710-230710CCMOB77-DE

tout en traversant la zone d'activité économique de Viry. Cette étude al partiellement les études de Projet.

Cette prestation supplémentaire fait l'objet de l'avenant n°04, en annexe de la présente délibération, et s'élève à 3 750,00 € HT, soit 4 500,00 € TTC. Le nouveau montant du marché est désormais de 248 650,00 € HT (298 380,00 € TTC), soit une augmentation de 6,08% du montant initial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-4,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-8 et 9,

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité

Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213 cc adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux,

Vu l'acte d'engagement, notifié le 30 octobre 2018, portant sur le marché de mission de maîtrise d'œuvre et ordonnancement, pilotage et coordination pour l'aménagement de la Viarhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois - Lot n°01 Maîtrise d'œuvre et études réglementaires Viarhôna (marché n°201830), au groupement NALDEO SAS/JNC, pour un montant, toutes tranches confondues, de 289 300,00 € HT,

Vu l'affermissement des tranches 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16, pour un montant de 233 750,00 € HT,

Vu l'avenant n°01, notifié le 1er mars 2021, ayant pour objet la modification de certains tronçons de la Viarhôna pour un montant de 4 050,00 € HT,

Vu l'avenant n° 2, notifié le 08 décembre 2021, ayant pour objet une demande d'examen au Cas-Par-Cas pour un montant de 2 350,00 € HT,

Vu l'avenant n° 3, en cours de notification, ayant pour objet l'intégration des modifications de tracés portant sur les secteurs 4 et 5 de la Viarhôna pour un montant de 4 750,00 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juin 2023, quant à l'approbation de l'avenant n°04,

DELIBERE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°04 au marché de mission de maîtrise d'œuvre et ordonnancement, pilotage et coordination pour l'aménagement de la Viarhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois - Lot n°01 Maîtrise d'œuvre et études réglementaires Viarhôna (marché n°201830), portant sur les modifications précitées, pour un montant de 3 750,00 € HT, soit 4 500,00 € TTC, joint à la présente délibération.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2023 - chapitre 011 charges à caractère général.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION (F DE VIRY) -

VOTE: POUR: 41

CONTRE: 0 **ABSTENTION: 1**

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID: 074-247400690-20230710-230710CCMOB77-DE

La secrétaire de séance Carole VINCENT



Le Président, Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023 52LG

ID: 074-247400690-20230710-230710CCMOB77-DE



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

Page: 1 /

8

AVENANT N° 4

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Genevois Bâtiment Athéna, entrée 2 38, Rue Georges de Mestral Archamps Technopole 74160 ARCHAMPS

Tél 04.50.95.92.60

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement NALDEO (mandataire) et JNC (co-traitant)

NALDEO SAS

55, rue de la Villette 69425 LYON Cedex 03 Téléphone : 04 72 91 82 60

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET OPC POUR L'AMENAGEMENT DE LA VIARHONA ET 2 AXES CYCLABLES STRUCTURANTS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

LOT N°1: Maîtrise d'œuvre et études réglementaires – VIARHONA

MARCHE N° 201830

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 30 Octobre 2018

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant forfaitaire tranche ferme		
Montant HT	49 600,00 €	
Montant TVA 20 %	9 920,00 €	
Montant TTC	59 520,00 €	

Montant de la tranche optionnelle n°2 Montant HT 6 400.00 €

Montant TVA 20 % 1 280,00 €

Montant TTC 7 680,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4

 Montant HT
 19 100,00 €

 Montant TVA 20 %
 3 820,00 €

 Montant TTC
 22 920,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6

 Montant HT
 3 400,00 €

 Montant TVA 20 %
 680,00 €

 Montant TTC
 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8

 Montant HT
 4 750,00 €

 Montant TVA 20 %
 950,00 €

 Montant TTC
 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10

 Montant HT
 10 950,00 €

 Montant TVA 20 %
 2 190,00 €

 Montant TTC
 13 140,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°12

 Montant HT
 27 800,00 €

 Montant TVA 20 %
 5 560,00 €

 Montant TTC
 33 360,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14

Montant HT 9 300,00 €
Montant TVA 20 % 1 860,00 €
Montant TTC 11 160,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16

 Montant HT
 15 250,00 €

 Montant TVA 20 %
 3 050,00 €

 Montant TTC
 18 300,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°1

Montant HT 15 200,00 €

Montant TVA 20 % 3 040,00 €

Montant TTC 18 240,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°3

Montant HT 23 000,00 €
Montant TVA 20 % 4 600,00 €
Montant TTC 27 600,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°5

 Montant HT
 4 000,00 €

 Montant TVA 20 %
 800,00 €

 Montant TTC
 4 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°7

 Montant HT
 4 750,00 €

 Montant TVA 20 %
 950,00 €

 Montant TTC
 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 %
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 %
680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13

Montant HT 26 500,00 €
Montant TVA 20 % 5 300,00 €
Montant TTC 31 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°15

Page: 2 /

8

Montant HT 62 500,00 €
Montant TVA 20 % 12 500,00 €
Montant TTC 75 000,00 €

Montant global du marché

 Montant HT
 289 300,00 €

 Montant TVA 20 %
 57 860,00 €

 Montant TTC
 347 160,00 €

Montant des tranches affermies

A ce jour, concernant ce lot, les tranches suivantes ont été affermies

Montant forfaitaire tranche ferme

Montant de la tranche optionnelle n°1

 Montant HT
 49 600,00 €
 Montant HT
 15 200,00 €

 Montant TVA 20 %
 9 920,00 €
 Montant TVA 20 %
 3 040,00 €

 Montant TTC
 59 520,00 €
 Montant TTC
 18 240,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°2

 Montant HT
 6 400,00 €

 Montant TVA 20 %
 1 280,00 €

 Montant TTC
 7 680,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4 Montant de la tranche optionnelle n°5

 Montant HT
 19 100,00 €
 Montant HT
 4 000,00 €

 Montant TVA 20 %
 3 820,00 €
 Montant TVA 20 %
 800,00 €

 Montant TTC
 22 920,00 €
 Montant TTC
 4 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6

Montant HT 3 400,00 €
Montant TVA 20 % 680,00 €
Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°8 Montant de la tranche optionnelle n°9

 Montant HT
 4 750,00 €
 Montant HT
 3 400,00 €

 Montant TVA 20 %
 950,00 €
 Montant TVA 20 %
 680,00 €

 Montant TTC
 5 700,00 €
 Montant TTC
 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10 Montant de la tranche optionnelle n°11

 Montant HT
 10 950,00 €
 Montant HT
 3 400,00 €

 Montant TVA 20 %
 2 190,00 €
 Montant TVA 20 %
 680,00 €

 Montant TTC
 13 140,00 €
 Montant TTC
 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13

 Montant HT
 26 500,00 €

 Montant TVA 20 %
 5 300,00 €

 Montant TTC
 31 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14 Montant de la tranche optionnelle n°15

 Montant HT
 9 300,00 €
 Montant HT
 62 500,00 €

 Montant TVA 20 %
 1 860,00 €
 Montant TVA 20 %
 12 500,00 €

 Montant TTC
 11 160.00 €
 Montant TTC
 75 000.00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16

Montant HT 15 250,00 €

Montant TVA 20 % 3 050,00 €

Montant TTC 18 300,00 €

Montant global du marché

 Montant HT
 233 750,00 €

 Montant TVA 20 %
 46 750,00 €

 Montant TTC
 280 500,00 €

- Date de la notification de l'avenant n° 1 ayant pour objet la modification de certains tronçons de la Viarhôna pour un montant de 4 050,00 € HT : 01 mars 2021
- Date de la notification de l'avenant n° 2 ayant pour objet une demande d'examen au Cas-Par-Cas pour un montant de 2 350,00 € HT : 08 décembre 2021
- Date de la notification de l'avenant n° 3 ayant pour objet l'intégration des modifications de tracés portant sur les secteurs 4 et 5 de la Viarhôna pour un montant de 4 750,00 € HT : en cours
- Montant du marché public ou de l'accord-cadre, modifié par les avenants n° 1, 2 et 3 :

Montant forfaitaire tranche ferme		
Montant HT	53 650,00 €	
Montant TVA 20 %	10 730,00 €	
Montant TTC	64 380.00 €	

Montant de la tranche optionnelle n°2Montant HT8 750,00 €Montant TVA 20 %1 750,00 €Montant TTC10 500,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°4
Montant HT 19 825,00 €
Montant TVA 20 % 3 965,00 €
Montant TTC 23 790,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°6Montant HT $3 400,00 \in$ Montant TVA 20 % $680,00 \in$ Montant TTC $4 080,00 \in$

Montant de la tranche optionnelle n°8Montant HT4 750,00 €Montant TVA 20 %950,00 €Montant TTC5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°10
Montant HT 13 525,00 €
Montant TVA 20 % 2 705,00 €
Montant TTC 16 230,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°12Montant HT27 800,00 €Montant TVA 20 %5 560,00 €Montant TTC33 360,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°14Montant HT9 300,00 €Montant TVA 20 %1 860,00 €Montant TTC11 160,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°16 Montant HT 15 250,00 € Montant TVA 20 % 3 050,00 € Montant TTC 18 300,00 € Montant de la tranche optionnelle n°1
Montant HT 15 925,00 €
Montant TVA 20 % 3 185,00 €
Montant TTC 19 110,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°3Montant HT $23\ 000,00 \in$ Montant TVA 20 % $4\ 600,00 \in$ Montant TTC $27\ 600,00 \in$

Montant de la tranche optionnelle n°5Montant HT4 000,00 €Montant TVA 20 %800,00 €Montant TTC4 800,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°7

Montant HT 4 750,00 €

Montant TVA 20 % 950,00 €

Montant TTC 5 700,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°9

Montant HT 3 400,00 €

Montant TVA 20 % 680,00 €

Montant TTC 4 080,00 €

Montant de la tranche optionnelle n°11

Montant HT 4 125,00 €

Montant TVA 20 % 825,00 €

Montant TTC 4 950.00 €

Montant de la tranche optionnelle n°13 Montant HT 26 500,00 € Montant TVA 20 % 5 300,00 € Montant TTC 31 800,00 €

 Montant de la tranche optionnelle n°15

 Montant HT
 62 500,00 €

 Montant TVA 20 %
 12 500,00 €

 Montant TTC
 75 000,00 €

Montant du marché toutes tranches confondues avec les avenants 1, 2 et 3 :

 Montant HT
 300 450,00 €

 Montant TVA 20 %
 60 090,00 €

 Montant TTC
 360 540,00 €

Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la communauté de communes du genevois Lot n°1

EXE10 - Avenant n° 4

Montant du marché (tranches affermies uniquement) avec les avenants 1, 2 et 3 :

Montant HT 244 900,00 €
Montant TVA 20 % 48 980,00 €
Montant TTC 293 880,00 €

D - Objet de l'avenant.

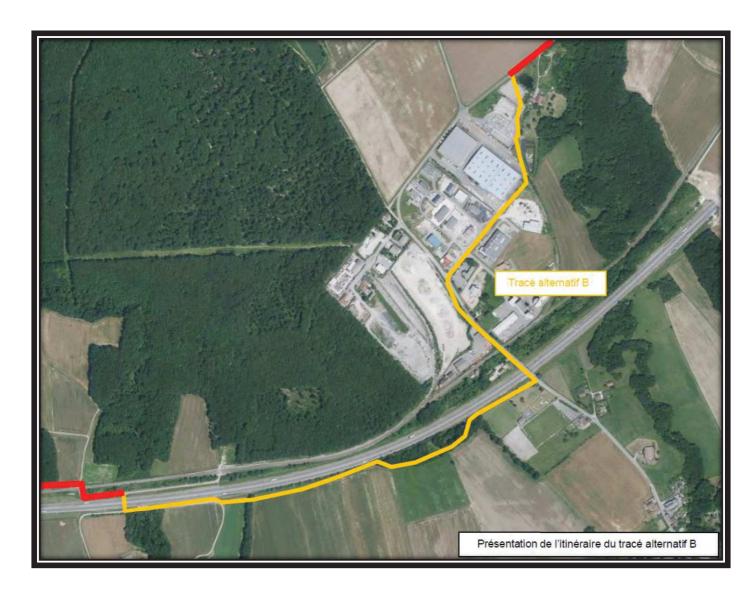
Modifications introduites par le présent avenant :

La CCG demande à NALDEO de reprendre partiellement les études de projet pour étudier des tracés alternatifs qui portent sur le secteur 4, tout particulièrement dans la zone artisanale « Grand Champ Sud ».

Ces évolutions concernent :

Viarhôna – secteur 4 - « La Perrière » et zone artisanale « Grand Champ Sud »

La CCG souhaiterait que la Viarhôna chemine au travers de la zone artisanale suivant le tracé ci-dessous en jaune en se raccordant au trajet original, en rouge



Incidence financière de l'avenant :				
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :				
□ NON	\boxtimes	OUI		
Montant de l'avenant n° 4 :				
■ Taux de la TVA : 20 %				
 Montant HT : 3 750,00 € 				
Montant TTC : 4 500,00 €				
Montant des avenants précédents (HT)				
 Avenant 01 : 4 050.00 € (tranche 	ferme)			
 Avenant 01 : 4 000.00 € (transité Avenant 02 : 2 350.00 € (TO2) 	, icitiic)			
 Avenant 02 : 2 330.00 € (TO2) Avenant 03 : 4 750.00 € (TO10 € 	ot T∩ 11)			
Montant total des avenants (HT)	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
■ Montant HT : 14 900.00 €				
 Montant TTC: 17 880,00 € 				
	nte nar rannort	auv montante	s des tranches affermies : 6.08 %	
Nouveau montant de la tranche optionnelle n°10 Montant HT 17 275,00 € Montant TVA 20 % 3 455,00 € Montant TTC 20 730,00 € Montant du marché (tranches affermies uniquement) avec les avenants 1, 2 et 3 : Montant HT 248 650,00 € Montant TVA 20 % 49 730,00 € Montant TTC 298 380,00 € Montant global du marché, toutes tranches confondues, avec les avenants 1, 2, 3 et 4 : Montant TVA 20 % 60 840,00 € Montant TVA 20 % 60 840,00 € Montant TVA 20 % 60 840,00 € Montant TVA 20 % 60 840,00 €				
Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et c signa		Signature	
Jérôme GAY Directeur Opérationnel AURAEST	Sigila			
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.				
F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).				
Mission de mai			, leagement de la	

Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la ViaRhôna et 2 axes cyclables structurants à l'échelle de la communauté de communes du genevois Lot n°1

EXE10 - Avenant n° 4

	Signature	
	(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)	
Référence de la délibération / décision autorisation la s	signature de l'avenant :	
Transmis au contrôle de légalité le :		
Date de notification le :		

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.		
■ En cas de remise contre récé	pissé :	
Le titulaire signera la formule ci-dess	ous:	
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »	
	A, le	
	Signature du titulaire,	
■ En cas d'envoi en lettre recor	nmandé avec accusé de réception :	
(Coller dans ce cadre l'avis de réception p	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)	
En cas do notification par voi	a álactronique :	
■ En cas de notification par voie électronique : (Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)		
,		